

Compte-rendu de la réunion publique au sujet de la révision du SCOT du bassin de vie Cavaillon/Coustellet/L'Isle sur la Sorgue.

Présentation de Gérard DAUDET, président (1er adjoint à la mairie de Cavaillon en charge de l'urbanisme et des aménagements urbains) Katherine BROOMBERG, Directrice de l'agence TERCIA, Nicolas DONNADILLE, Directeur du Syndicat Mixte du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, L'Isle sur la Sorgue.

Le SCOT a été approuvé en 2012 et élaboré pour les 15 années suivantes soit à l'horizon 2020-25.

La révision du SCOT s'impose eu égard à :

1- la modification du périmètre d'étude :

- Orgon et Plan d'Orgon sont sorties du périmètre, Gordes et Les Beaumettes ont intégré le SCOT donnant lieu à la révision du SCOT en 2013,
- Les Beaumettes, Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin et Vaugines ont dernièrement intégré le SCOT ;

2- la mise en conformité du SCOT avec les Grenelle de l'environnement notamment le Grenelle 2

Aujourd'hui le territoire compte 21 communes et 87 157 habitants (populations légales 2014).

Les objectifs du SCOT à travers le Projet d'aménagement et de Développement Durable et le Document d'orientations Général sont :

- ➡ Consolider les valeurs patrimoniales, environnementales
- ➡ Dynamisation de l'économie du territoire : habitat, entreprise, tourisme

Enjeux, et présentation des pistes

Il s'agit d'une démarche collective politique sur plusieurs bassins de vie. C'est un projet stratégique qui s'inscrit dans un cadre réglementaire et un outil de planification et de coordination des politiques publiques : le SCOT s'inscrit sur plusieurs mandats politiques et les élus doivent réfléchir dans cet horizon temporel.

La mise en cohérence des politiques, leur coordination, et les réflexions à l'échelle de plusieurs Plans Locaux d'Urbanisme, ont induit des scénarios de coopération intercommunale qui ont fait bouger les limites du territoire SCOT de 2012 : retrait des villes d'Orgon et Plan d'Orgon et inclusion des villes de Gordes, Les Beaumettes en 2013 puis Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin et Vaugines.

POINTS CLÉS DU DIAGNOSTIC

Armature urbaine :

- ➔ deux villes-centre : L'Isle et Cavaillon
- ➔ pôles structurants/pôles relais au quotidien (le Thor notamment)
- ➔ Pôle de proximité : Robion et cheval blanc
- ➔ les villages

Interactions fortes avec d'autres territoires comme Avignon et Salon.

Bon niveau d'équipement publics de gamme supérieure entre autres. Bon maillage routier.

Ce qui manque c'est l'enseignement supérieur sur ce petit territoire.

ENJEUX : maintien de la qualité et de l'accès à ces services.

Des projets forts :

- ➔ urbains, autour des gares,
- ➔ économie touristique
- ➔ protection de l'agriculture.

Dynamiques démographiques :

Croissance démographique ralentie de l'ordre de -0,36% entre 2007 et 2012. Mais au Thor croissance positive.

ENJEUX de la démographie : **dynamisation de Cavaillon dont la croissance doit se répartir dans les autres villes (???)**.

Indicateur de disparités sociales : écarts de revenus importants, chômage.

ENJEUX : mixité sociale.

La production de logements est plus importante que la croissance de la population car le territoire est touristique et on continue à produire du logement touristique (+ 22% du parc des Résidences secondaires).

ENJEUX : adéquation de la production à la croissance et aux différentes catégories de population, et y répondre mieux (taille des logements).

Disparité spatiale de l'emploi : -700 emplois en 5 ans sur Cavaillon, Le Thor et L'ISLE + 546 EMPLOIS (tertiaire).

Bon maillage de l'offre commerciale.

Secteurs productifs sous tension.

Des emplois résidentiels globalement dynamiques.

Perte d'emplois sur le secteur agricole, les transports et le commerce de gros.

Mais fort dynamisme des emplois dans le secteur des services à la personne. Le manque de foncier explique la disparition de certains emplois (grosses entreprises).

ENJEUX :

- ➔ Lier stratégie de développement économique et stratégie d'aménagement : économie résidentielle (=activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur le territoire) et économie productive à mettre en corrélation,

- ➔ offre foncière à renforcer pour répondre à la demande ; travail à faire sur les grosses entreprises pour leur accueil (libérer du foncier).
- ➔ diversifier l'économie locale verte, l'innovation.

Réseau routier dense et diversifié d'où augmentation des déplacements domiciles/travail important et en augmentation. Migrations pendulaires (déplacements résidence/travail) sur Cavaillon et AVIGNON. Transports en commun qui se développe mai peu utilisés.

ENJEUX : travail important sur le réseau des gares afin de faciliter la multimodalité avec des pôles d'échanges (garer le vélo la voiture près de la gare).

L'environnement :

Paysages diversifiés, villages patrimoniaux, territoire de plaine marqué par l'activité humaine : habitat et agriculture .

ENJEUX : Dans la plaine il y a des enjeux de lisibilité des paysages et confrontation entre les activités, par exemple l'urbanisation qui empiète sur les terres agricoles.

Diversité des cultures : vergers (le plus important, mais aussi la vigne).

ENJEUX :

- ➔ Des terroirs à protéger durablement. L'urbanisme a fait perdre 4% à l'agriculture.
- ➔ Travail agricole moderne, avec du bon matériel.
- ➔ 50% des terres ont de fortes aptitudes.
- ➔ AOP vinicoles Lubéron, Côte du Rhône, Ventoux sont en cours de redéfinition.

Trames vertes et bleues :

ENJEUX :

- ➔ réservoirs de biodiversité dans la plaine qui deviennent très rares (essentiellement le long des Sorgues, de la Durance, du Coulon-Calavon).

Artificialisation nouvelle par extension de l'urbanisation

ENJEUX :

- ➔ modération de la consommation des terres agricoles et de lutte contre l'étalement des communes. Sur le foncier, on constate un ralentissement de la consommation foncière qui s'établissait à 140ha de 1990 à 2000 et tombe à 50ha entre 2001 et 2014 sur Cavaillon L'Isle et le Thor essentiellement. La production d'habitat a utilisé l'essentiel de l'imperméabilisation nouvelle à hauteur de 65%.

Ressource en eau abondante mais fragile car partagée (irrigation des terres) : SDAGE en cours pour sécuriser la ressource. Stabilisation des volumes distribués malgré l'augmentation de la population grâce à l'amélioration des réseaux et utilisation plus rationnelle de l'eau (par les ménages également).

Énergie : objectif nouveau dans les SCOT (grenelle) : le dévelpppement du grand éolien n'est pas opportun car paysage sensible, par contre potentiel sur le petit éolien mais mal encadré juridiquement, solaire et hydro.

Risque inondation important : 45% des zones urbanisées sont potentiellement inondables. 570 ha sont inconstructibles car l'aléa est fort mais ils sont tout de même construits.

Risque incendie : territoire très exposé.

Le territoire est très contraint par les risques naturels, inondation et feu soit 80% du territoire SCOT.

Pollution des milieux :

ENJEUX : amélioration mais pratiques agricoles et politiques d'assainissement des communes sont des enjeux qui ne relèvent pas du SCOT.

CONCLUSION

Il faut développer une armature urbaine adaptée aux modes de vie contemporains par une offre de foncier économique. Consolider l'armature territoriale avec des pôles structurants, des pôles relais (le Thor et de Coustellet) et pôles de proximité.

La production de logements doit être en adéquation avec les besoins de la croissance démographique.

Consolidation de l'activité agricole.

Protection du foncier.

Qualité des paysages agricoles, naturels et des espaces urbains.

Coustellet n'a pas vocation à accueillir plus de démographie.

Les données chiffrées du développement démographique:

+19 000 HABITANT À L'HORIZON 2035 (+22%)

+12 000 LOGEMENTS EN PLUS DONT 23% DE LOGEMENTS SOCIAUX (répondre à la diversification).

RAPPEL SCOT DE 2012 les objectifs étaient de +12100 habitants (+20%) et 7700 logements supplémentaires.

Ce développement sera porté par Cavailon, L'Isle et Le Thor, et maîtrise de la croissance des pôles de proximité et des villages pour ne pas dégrader le caractère patrimonial

Économie :

- ➔ Construire un pôle de niveau régional qui renforce son économie productive.
- ➔ Renforcer l'accueil des entreprises, valoriser le potentiel de développement touristique et de loisirs.
- ➔ Moderniser l'armature commerciale, donner la priorité aux centralités en ne créant pas de nouvelles zones commerciales.
- ➔ Économiser le foncier malgré l'augmentation de la population (+22% sur tout le territoire)

Protéger la trame verte et bleue : protection des liaisons écologiques encore fonctionnelles.

Questions :

Quelle articulation entre le SCOT et les PLU, quel calendrier à respecter puisque certains PLU sont en cours d'élaboration/révisions ?

- ➔ Les élus anticipent les recommandations du SCOT dans l'élaboration de leur PLU.
- Toutes les communes sont dans le cadre du SCOT approuvé de 2012. Les révisions du SCOT et des plu ont été menées de concert pour être cohérents.

Où peut-on consulter les documents ?

- ➔ Sur le site on peut consulter le diagnostic dans sa version plus élaborée.

L'avenir de l'agriculture est l'enjeu principal : sur 20 ans ça me paraît difficile de mener à bien l'objectif de préservation car il n'y a pas de relève (reprise des exploitations après départs en retraite).

- ➔ Le levier du SCOT est la préservation du foncier et la sécurisation de la vocation agricole afin de sécuriser les terres sur le long terme. Le SCOT protège l'instrument de travail.

Taxation foncière : le SCOT ne pourrait-il pas influencer la baisse des taxes ?

- ➔ Non le SCOT n'a pas vocation à intervenir sur la fiscalité.

Il faut inciter la pratique de l'agriculture raisonnée qui permet l'amélioration de l'offre et de la sécurité. Biodiversité des massifs et cours d'eau mais aussi biodiversité des zones agricoles.

- ➔ Président : l'agriculture raisonnée est largement pratiquée sur le territoire. On peut encourager les autres pratiques (bio) mais le SCOT ne peut pas aller plus loin.

Il faut accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques.

- ➔ La vocation du SCOT est de préserver la biodiversité remarquable et pas quotidienne, cette dernière ne relève pas du SCOT.

CALENDRIER :

1er semestre 2017: écriture et traduction réglementaire pour juin

Puis consultation et enquête publique